

**Arrêté du 11 octobre 2010 portant rectification (régisseurs d'avances et de recettes) au TI de
Dinan
NOR : JUSB1026954A**

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1 et de l'article 2 de l'arrêté du 30 septembre 2010 portant nomination d'une régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Dinan sont modifiées comme suit :

Au lieu de : «Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame LE BARS Gaëtane, épouse COLAS, adjointe administrative principale de deuxième classe, en sa qualité de régisseuse intérimaire du tribunal d'instance de Dinan»,

Lire : «Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame LE BRAS-PIHAN Gaëtane, épouse COLAS, adjointe administrative principale de deuxième classe, en sa qualité de régisseuse intérimaire du tribunal d'instance de Dinan».

Au lieu de : «Madame LE BARS Gaëtane, épouse COLAS, adjointe administrative principale de deuxième classe, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire du tribunal d'instance de Dinan»,

Lire : «Madame LE BRAS-PIHAN Gaëtane, épouse COLAS, adjointe administrative principale de deuxième classe, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire du tribunal d'instance de Dinan».

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Rennes en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 11 octobre 2010

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre
de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du département de la
gestion administrative et prévisionnelle des
personnels de greffe

Françoise LESTRADE